



ANALYSE 2015  
9 décembre

Centre tricontinental

## COLOMBIE : FEMMES, TERRITOIRES, JUSTICE ET PAIX

Natalia Quiroga Diaz et Edith Carolina Pineda Pinzón

**Confrontés depuis des décennies à une guerre qui se caractérise par une violence sexuelle généralisée, les mouvements de femmes en Colombie ont mis en avant l'imbrication de l'oppression de genre, de classe et ethnique. Au-delà d'un accord de paix, ces femmes visent un processus de réparation par le biais d'une démilitarisation intégrale qui permette de recouvrer leur souveraineté sur la vie quotidienne, les territoires et leurs corps.**

La guerre prolongée en Colombie a laissé des traces profondes sur les corps et les territoires. L'action des mouvements de femmes a permis d'inscrire dans l'agenda public des débats essentiels quant aux conséquences que le conflit social, politique et armé, produit. Ce texte propose des éléments de réflexion sur les mouvements de femmes et leur rôle dans le processus actuel de négociation entre le gouvernement et la guérilla des Forces armées révolutionnaires colombiennes – Armée populaire (FARC-EP), en se centrant sur le travail politique dans les territoires, et en soulignant les apports des femmes indigènes et afrodescendantes.

### La militarisation des corps et des territoires

On estime qu'entre 1950 et 2012, la guerre a causé 220000 morts, dont 81,5% de civils. Au 31 mars 2013, on comptait 25007 disparus, 1754 victimes de violences sexuelles (Groupe de mémoire historique, 2013). Et les chiffres ne rendent pas compte de l'ampleur réelle de la violence et de ses effets sur la population civile. La persistance de la guerre a causé un processus de militarisation intense de la vie quotidienne. En 2014, la Colombie était le pays avec le plus haut pourcentage de dépenses militaires de la région.

Les inégalités et la pauvreté, déjà considérables, s'aggravent avec le déplacement forcé de la population (environ 10% de la population du pays est déplacée) – principale stratégie pour dépouiller les communautés paysannes, indigènes et afrodescendantes –, le contrôle et la concentration (une des plus fortes du continent) de la terre. Les acteurs armés – la guérilla, le narcotrafic, les paramilitaires et les forces d'État –, constitués dans leur majorité par des hommes, se mêlent au sein des territoires, et développent une dynamique de guerre profondément « androcentrée », qui a mené à l'institutionnalisation d'une vision masculine du conflit.

Dans ce contexte, le mouvement de femmes a développé comme principale stratégie l'élaboration de rapports, qui montrent l'imbrication de la violence de genre, de la discrimination ethnique et de classe. Le fait de rompre le silence et de raconter les expériences a permis de mesurer le développement d'une violence sexuelle systématique et généralisée, utilisée comme arme de guerre par toutes les armées. Cette situation, reconnue par la Cour constitutionnelle, démontre que « *l'objectif est de semer la terreur dans les communautés en utilisant les femmes pour atteindre leurs buts militaires. Elle est de plus utilisée comme mode de torture et de punition, de contrôle des populations, comme moyen pour imposer*

*des codes de conduite stricts, comme instrument de vengeance et de pression, ou pour blesser et terroriser l'ennemi » (Oxfam, 2009).*

## **Les organisations de femmes et la paix**

Le regard féministe n'est pas univoque, et les mouvements de femmes ont une longue histoire. À partir des années 1980, surgissent une multitude d'organisations qui politisent leur identité ethnique, productive, de classe, et qui enrichissent la perspective féministe en la plaçant au-delà du point de vue hégémonique des femmes de la classe moyenne, blanche et urbaine. De façon non exhaustive, parmi les mouvements à caractère national, on peut citer : le Réseau national des femmes ; la Route pacifique des femmes ; la Confluence des femmes pour l'action publique ; l'Initiative des femmes colombiennes pour la paix...

### *La Route pacifique des femmes*

Cette plateforme, née en 1996, en réponse à la recrudescence du conflit suite à l'incursion de groupes paramilitaires, rassemble des femmes des milieux ruraux et urbains de tout le pays. Le 25 novembre, jour de la non-violence contre les femmes, une mobilisation massive est organisée pour occuper l'administration d'une commune d'Uraba, dans la région d'Antioquia, où des plaintes avaient été déposées pour le viol de plus de 95% de ses habitantes.

De cette expérience, surgit un mouvement, organisé autour de quatre piliers : féminisme, pacifisme, autonomie et non-violence. La Route convoque les organisations de neuf des trente-deux départements que compte la Colombie. Ses propositions visent la démilitarisation des territoires et des corps, le cessez-le-feu bilatéral et la signature d'accords humanitaires. Depuis sa création, elle travaille à l'organisation d'un agenda pour la paix et à une sortie négociée du conflit, qui prenne en compte la perspective des femmes. La mobilisation massive dans des territoires éloignés, occupés par les acteurs de la guerre, constitue un élément distinctif de cette organisation. Plus récemment, elle s'est donné pour tâche de susciter la mise en place d'une Commission pour la vérité et la mémoire.

Suite aux accords de la table de négociation, la Route a déclaré qu'il était nécessaire de créer une juridiction spéciale pour la paix où seraient révélés les crimes sexuels commis contre les femmes dans le cadre du conflit armé. Grâce à son travail de terrain, l'organisation apporte une vision intégrale de la réparation, qui n'a pas été prise en compte de manière satisfaisante dans les accords.

### *Le mouvement des femmes indigènes et afrodescendantes du Cauca*

Le département du Cauca, situé dans le sud-ouest du pays, occupe une position géostratégique fondamentale du fait de son accès à l'Océan pacifique et de sa proximité avec la frontière équatorienne. Cette région est habitée par une grande diversité de groupes indigènes, paysans et afrodescendants qui gardent une forte tradition d'organisation et d'autonomie territoriale. Mais elle est également un lieu où se sont installés des groupes insurgés, des bases militaires et des groupes armés paramilitaires.

Le mouvement des femmes indigènes du Cauca. Le processus d'organisation indigène est antérieur à la conquête et compte des leaders emblématiques. Le Conseil régional indigène du Cauca (CRIC), fondé en 1971, est héritier de cette lutte. L'organisation spécifique des femmes débute en 1993, quand le 9e CRIC se donne pour mandat de réaliser un « Programme femme ». Les femmes ont alors commencé à témoigner de la violence produite par la guerre, ainsi que des violences quotidiennes.

La place et les contributions des femmes se sont consolidées au fil de leurs alliances avec les femmes noires et paysannes. Malgré le soutien du mouvement indigène aux négociations de paix, Feliciano Valencia, un de ses principaux porte-parole, a été condamné à dix-huit ans de prison en septembre 2015. Ana Deida Secué, gouverneure indigène, a déclaré à ce sujet : « *Pendant qu'on dialogue à la Havane sur la paix et les accords, la lutte continue dans nos territoires, avec la force publique, avec les acteurs armés, par des affrontements, des accrochages et des persécutions* ».

Le Processus des communautés noires (PCN). Le PCN, né au début des années 1990 dans la région

du Pacifique colombien, s'est consolidé quand la Constitution de 1991 a défini la Colombie comme une nation pluriethnique et multiculturelle. La loi a reconnu au PCN le droit à la propriété sur leurs territoires ancestraux, et la nécessité de déterminer des mécanismes et des ressources légaux appropriés pour garantir leur protection culturelle, des conditions de développement en accord avec leur cosmovision, et leur participation politique.

Néanmoins, la Commission interaméricaine des droits humains, par la voix de sa rapporteuse pour les questions concernant les Afrodescendants, a montré dès 2005 que « *la situation des femmes qui vivent dans la zone de la côte pacifique, qui inclut le Cauca, est particulièrement précaire et préoccupante. Le racisme et la marginalisation des populations afrocolombiennes, ainsi que le fait de vivre dans des territoires dont les richesses attirent les acteurs armés, ont fait que ces territoires sont devenus des lieux de violence et de mort, et que ces populations présentent le taux de déplacement forcé le plus élevé* ».

Face à la violence, les femmes afrocolombiennes « *ont entrepris de reconstruire les liens communautaires fragilisés dans les quartiers, les communes et les corregimientos<sup>1</sup>, et de faire renaître la force d'organisation de leurs communautés. Mais la résistance a transformé les femmes en cibles directes de la guerre, et les a stigmatisées en les identifiant comme des défenseurs des droits humains* » (PCN, 2012). En 2010, le mouvement remporte une victoire emblématique quand la Cour constitutionnelle se prononce en faveur du Conseil communautaire de La Toma-Suarez (Cauca), affecté par l'octroi de licences d'exploitation minière sur son territoire. La Cour insiste sur le fait que l'État doit garantir aux communautés le droit de décider. Si un cadre légal a bien été ouvert pour la défense des communautés et de leurs formes de vie, le contexte de guerre sert les intérêts des grandes compagnies, qui continuent d'occuper des territoires ancestraux.

## **Les négociations de paix et les mouvements de femmes**

En septembre 2014, deux ans après le début des négociations, a été créée, pour la première fois dans l'histoire mondiale des processus de paix, une sous-commission genre, qui compte une représentante du gouvernement et une représentante des FARC-EP. Cet espace a été mis sur pied suite à la forte mobilisation des organisations sociales pour que la société civile fasse partie des négociations. Les tensions et les contradictions propres à une vision androcentrée de la guerre subsistent. Les avancées ne se traduisent donc pas par une lecture intégrant les origines et les causes du conflit du point de vue des femmes. La question spécifique de la situation des combattantes et, en général, celle de la réelle participation des femmes dans les espaces de décision sont encore loin d'être prises en compte.

Un des principaux défis est la mise en place de mécanismes de justice, qui garantissent la fin de l'impunité et de la reproduction des violences de genre. La réparation due aux victimes nécessite la garantie que les stratégies de guerre ne puissent être reproduites, ce qui implique de profondes transformations aux niveaux culturel, économique et politique. La réparation pour les femmes, victimes du conflit armé, suppose d'aller plus loin que la simple compensation pour les dommages subis.

L'obligation de la garantie de non-répétition doit être un élément central, car elle permet de reconnaître que c'est toute la communauté qui a été victime. Dès lors, quand une femme est victime de violence pour des raisons de genre, toutes les femmes sont des victimes potentielles. À suivre cette logique, les garanties de non-répétition s'expriment dans toutes les actions de l'État en matière de politiques publiques, destinées à prévenir, à sanctionner et à éradiquer la violence contre les femmes, ainsi que dans l'obligation de « se souvenir » des faits qui se sont produits (Ruta pacífica, 2013).

La signature d'un accord définitif ne signifie pas la paix, mais constitue une étape importante pour la construction d'autres types de relations politiques et sociales. Concrétiser la démilitarisation de la vie quotidienne et des corps des femmes nécessite également qu'il y ait un processus de négociation avec l'autre mouvement armé (l'Armée de libération nationale - ELN), un vrai démantèlement des groupes paramilitaires, la diminution des dépenses militaires, le respect de la juridiction et de la souveraineté des communautés sur leurs territoires.

---

1. Divisions territoriales particulières à la Colombie (NDT).

## Conclusion

Par la pluralité des voix qui le composent, le mouvement des femmes en Colombie a mis en lumière les conséquences de la militarisation sur la vie quotidienne dans toutes les régions du pays. Malgré la force du discours androcentré dans le récit et la mémoire de la guerre, ces organisations ont documenté le fait que la torture, le viol et le féminicide ne sont pas des dommages collatéraux. L'acharnement sur le corps des femmes est un des objectifs principaux des différents acteurs armés pour déplacer la population, terroriser et soumettre les communautés.

La diversité des rapports produits par les mouvements des femmes démontre la complexité d'un processus où il n'est pas possible de parler des victimes sans prendre en compte les réalités ethniques, de classe, d'âge et la situation urbaine ou rurale. Cette vision kaléidoscopique a permis d'analyser les logiques et les stratégies de guerre qui affectent chaque groupe en particulier, et de montrer les responsabilités de chacun des acteurs dans les violations des droits humains.

Les mouvements de femmes ont dévoilé comment les intérêts géoéconomiques des entreprises sont responsables du financement des groupes armés, dont le seul but est de déplacer les communautés, afin de transformer leurs territoires en mines à ciel ouvert ou en plantations de canne à sucre et de palme. La persistance du conflit armé a servi à couvrir l'expansion de ces activités ; les actions armées se justifiant au nom de la guerre contre la subversion et le narcotrafic.

La réparation doit prendre en compte le corps des femmes, leurs droits, leurs familles, mais aussi le territoire, au-delà de la seule propriété de la terre. Elle embrasse la communauté dans son ensemble, ainsi que les conditions nécessaires à la reproduction de la vie matérielle et symbolique ; aspects qui ne peuvent être réduits à une simple compensation financière. Par ses initiatives, le mouvement des femmes a donné un corps et un visage aux formes atroces que peut prendre la guerre. Il a, de plus, dépassé la dénonciation, en développant des moyens de protection pour les communautés, en reconstruisant des réseaux et des nouvelles formes de représentation et d'organisation, qui contrastent avec la persistance de la terreur.

Les femmes et leurs organisations ont politisé la violence des acteurs de la guerre, tout en élaborant des alternatives pour les communautés et en dégagant des pistes pour construire un pays dans lequel le corps et le territoire féminins soient l'expression concrète de la souveraineté, de la diversité, de la justice et de l'équité sociale.

## Bibliographie

Groupe de mémoire historique (2013), Rapport « Basta Ya ! Colombie : mémoires de guerre et dignité », [www.centrodehistoriamemoria.gov.co](http://www.centrodehistoriamemoria.gov.co).

OXFAM (2009), « La violence sexuelle en Colombie. Une arme de guerre », [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

PCN (2012), « Briser l'invisibilité. Un défi pour les femmes afrodescendantes en Colombie », [www.afrocolombians.org/pdfs/DerrotarlaInvisibilidad.pdf](http://www.afrocolombians.org/pdfs/DerrotarlaInvisibilidad.pdf).

Ruta Pacífica de las Mujeres (2013), « Vérité, justice et réparation, une dette toujours en cours envers les femmes victimes de violences », [www.rutapacificafemujeres.org.co](http://www.rutapacificafemujeres.org.co).

**Natalia Quiroga Diaz et Edith Carolina Pineda Pinzón sont respectivement professeure, chercheuse et coordinatrice de la maîtrise en économie sociale de l'Université nationale Général Sarmiento (Argentine), et doctorante en anthropologie sociale dans la même université.**



**Centre tricontinental - CETRI**

av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon

